

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Gédéon que:

- Lors d'une assemblée régulière du conseil municipal tenue le 4 mai 2020, le règlement suivant a été adopté :

« Règlement numéro 2020-494 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux » ;
- Ledit règlement a été approuvé par la Commission de la représentation électorale du Québec le 23 juin 2020.
- Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- Ledit règlement entrera en vigueur le 31 octobre 2020 conformément à la Loi.

DONNÉ A Saint-Gédéon, ce 8 juillet 2020

*Dany Dallaire
Directrice générale*